

### Article 26 du Règlement

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1620)

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

**Mme le Président:** Le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) m'a présenté un avis de motion en vertu de l'article 26 du Règlement.

\* \* \*

### QUESTIONS OUVRIÈRES

#### L'ARRÊT DE TRAVAIL SUR LA CÔTE OUEST

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, je demande, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer), l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir l'arrêt de travail dans le port de Vancouver et d'autres grands ports de la côte ouest. Depuis la reprise de la session, c'est la première fois que nous avons l'occasion de proposer cette motion au sujet de cette situation d'urgence.

Depuis le 19 octobre, cet arrêt de travail a de graves répercussions sur l'économie canadienne. Hier et aujourd'hui encore, le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré que son gouvernement allait attendre jusqu'à lundi avant d'intervenir pour régler cette situation d'urgence. Cela coûte 8 millions de dollars par jour rien qu'aux céréaliculteurs de l'Ouest. Cette situation dure depuis 9 jours. Si, lundi, le grain est toujours bloqué et si les travailleurs n'ont pas repris le travail sur la côte ouest, compte tenu de notre procédure, il s'écoulera quatre ou cinq jours de plus avant que nous prenions des mesures concrètes, et cela coûtera de 75 à 80 millions de plus aux Canadiens.

Jusqu'ici, il y a eu plus de 3,000 licenciements dans les chemins de fer, la manutention du grain et d'autres secteurs industriels. On peut voir du charbon, du bois de construction, de la potasse, du souffre et d'autres denrées de ce genre attendre sur les voies de garage de l'Ouest. Les autres industries procèdent aussi tous les jours à de nouvelles mises à pied. Ce sont nos exportations de céréales, d'une valeur de 6.4 milliards, et notre réputation de fournisseurs fiables qui sont en jeu. La question est particulièrement urgente compte tenu des inquiétudes du premier ministre (M. Trudeau) à l'égard de la baisse de la productivité et de notre faiblesse par rapport à la concurrence étrangère.

Si vous jugez cette demande recevable, madame le Président, je proposerai la motion requise.

**Mme le Président:** De toute évidence, il s'agit d'un problème important. Comme le député vient de le dire, cela aura sans doute des conséquences considérables pour notre pays. Néanmoins, le député n'ignore pas qu'avant d'autoriser un débat en

vertu de l'article 26 du Règlement, le Président doit établir si la question ne peut pas être soulevée à la Chambre dans un délai raisonnable.

Je ferais valoir au député que, cet après-midi, après les affaires courantes, nous allons étudier un projet de loi qui pourra lui fournir l'occasion d'aborder cette question. Un autre bill concernant Canagrex lui permettra également de le faire. De plus, nous savons tous que les négociations ont repris. Elle pourraient aboutir à un règlement. Quoi qu'il en soit, je crois que le député aura plusieurs occasions de soulever cette question. Je ne crois donc pas pouvoir autoriser un débat d'urgence.

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 1, 561, 775, 776, 777, 1,057, 1,248, 2277, 2444 2445, 2542, 2596, 2624, 2644, 2719, 2873, 3735, 3770, 3773 à 3796 inclusivement, 3798 à 3808 inclusivement, 3810 à 3828 inclusivement, 4150, 4151, 4187, 4197, 4257, 4265, 4266, 4302, 4304, 4324, 4326, 4328, 4352, 4361, 4363, 4371, 4373, 4378, 4380, 4383, 4389, 4391, 4392, 4393, 4395, 4398, 4400, 4408, 4409, 4412, 4418, 4420, 4424, 4427, 4434, 4437 à 4454 inclusivement, 4459, 4460 et 4466.

[Texte]

LA CBC—M<sup>lle</sup> SUSAN REISLER

#### Question n° 1—M. Cossitt:

1. M<sup>lle</sup> Susan Reisler est-elle à l'emploi de la CBC et, le cas échéant, a-t-elle aidé M. Mark Starowicz à réaliser l'émission *Sunday Morning*?
2. Cette dernière s'est-elle rendue à Cuba au moins à une reprise pour assister à la récolte de la canne à sucre et a-t-elle déjà publiquement exprimé de l'admiration pour Fidel Castro?
3. A-t-elle assuré le reportage de la Conférence des pays non alignés de La Havane pour la CBC et, le cas échéant, qui a décidé de lui confier cette mission, notamment quels sont les nom et poste de ces personnes?

**M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants:

1. M<sup>lle</sup> Susan Reisler est une employée de Radio-Canada et est affectée à Washington comme correspondante pour les nouvelles radio.
2. Radio-Canada ne contrôle pas les opinions de ses employés et ne s'immisce pas dans leurs activités en dehors du travail si elles ne rentrent pas en conflit avec les politiques établies de la Société.
3. M<sup>lle</sup> Reisler a assuré le reportage de la conférence des pays non alignés à Cuba pour Radio-Canada. Les détails de son affectation font partie de ces domaines de la gestion et de l'administration internes que le Parlement n'a pas l'habitude de demander à Radio-Canada. L'historique de cette coutume est expliqué en détail dans la réponse à la question n° 2530 le 22 mai 1975.